

Etape 6 : Interpréter les résultats

Afin de savoir si vous devez prendre des précautions dans le cadre de votre potager, vous pouvez comparer les résultats d'analyse que vous avez reçus du laboratoire avec les valeurs du tableau ci-dessous.

A quoi correspondent ces seuils ?

Le seuil 1 correspond à la norme d'intervention pour une zone d'habitat (selon le Plan Régional d'Affectation du sol) tel que prévu par l'arrêté fixant les normes d'intervention et les normes d'assainissement. Ce sont donc les normes officiellement en vigueur au-delà desquelles votre terrain est considéré comme pollué s'il se trouve en zone d'habitat. Ces normes ont été déterminées, entre autre, sur base des analyses des risques pour la santé humaine et l'environnement. L'optique de scénarios défavorables a été retenue car on tient compte de personnes qui sont exposées aux pollutions *pendant toute leur vie*.

Le Seuil 2 est une concentration qui a été calculée par Bruxelles Environnement sur base d'un modèle d'évaluation des risques, pour une habitation avec un jardin potager. Au-delà de cette concentration calculée, il est nécessaire de prendre des mesures afin d'éviter un contact avec la pollution présente, et éviter des potentiels effets négatifs pour la santé humaine.

| Substance (mg/kg) | Seuil 1* | seuil2* | Substance (mg/kg) | Seuil 1* | Seuil 2* |
|-----------------------|----------|----------|--|----------|----------|
| Métaux lourds | | | Hydrocarbures aromatiques polycycliques | | |
| Arsenic | 103 | 103 | Naphtalène | 5 | 5 |
| Cadmium | 6 | 22 | Benzo(a)pyrène | 3,6 | 4,86 |
| Chrome (III) | 240 | 240 | Phénanthrène | 65 | 236 |
| Cuivre | 197 | 2359 | Fluoranthène | 30 | 195 |
| Mercure | 4,8 | 4,8 | Benzo(a)anthracène | 10,5 | 33 |
| Plomb | 560 | 560 | Chrysène | 180 | 375 |
| Nickel | 95 | 151 | Benzo(b)fluoranthène | 7 | 37 |
| Zinc | 333 | 4099 | Benzo(k)fluoranthène | 11,5 | 37 |
| | | | Benzo(ghi)pérylène | 3920 | 3920 |
| | | | Indeno(1,2,3-cd)pyrène | 20 | 37 |
| Substance (mg/kg) | Seuil 1* | Seuil 2* | Anthracène | 70 | 24420 |
| Huile minérale | | | Fluorène | 3950 | 3950 |

| | | | | | |
|--------------------------|------|------|-----------------------|-----|------|
| Huile Minérale (C10-C40) | 1000 | 1000 | Dibenz(a,h)anthracène | 2,9 | 4,45 |
| | | | Acénaphène | 14 | 30 |
| | | | Acénaphylène | 1 | 11 |
| | | | Pyrène | 395 | 2387 |

Disclaimer: Les seuils susmentionnés se basent sur des hypothèses générales et peuvent varier en fonction du niveau d'exposition, de l'utilisation du terrain, etc. Bruxelles Environnement ne peut être tenu responsable, directement ou indirectement sur la manière dont ces recommandations sont utilisées et interprétées. Il est de la seule responsabilité de l'individu de s'assurer que les conditions sont adaptées pour le jardinage à l'endroit choisi.

Que faire si la concentration mesurée dépasse une de ces valeurs ?

| | | |
|---|----------------------------------|---|
| Aucun seuil n'est dépassé | Low concern (pas préoccupant) | Votre terrain n'est pas considéré comme pollué et vous pouvez donc démarrer ou continuer votre potager sans vous faire de soucis. <u>ACTIONS RECOMMANDEES NIVEAU 0</u> |
| Le seuil est dépassé pour au moins une substance | Medium concern (peu préoccupant) | Le sol de votre potager est légèrement pollué. Cependant, vous pouvez cultiver sans craintes moyennant le respect des consignes suivantes : <u>RESPECTER LES RECOMMANDATIONS DE NIVEAU 0 ET LES RECOMMANDATIONS DE NIVEAU 1</u> |
| Le seuil est dépassé pour au moins une substance | High concern (très préoccupant) | Si le seuil est dépassé pour au moins une substance, cela indique un niveau de pollution plus élevé et des risques pour la santé. Il faut donc éviter de cultiver en pleine terre et éviter tout contact direct avec la pollution. <u>=RESPECTER LES RECOMMANDATION DE NIVEAU 0 ET 1 ET LES RECOMMANDATION NIVEAU 2</u> |

Quelques exemples concrets:

Cas 1 : Pour le Zinc le seuil 1 est de **333 mg/kg** et le seuil 2 est de **4099 mg/kg**.

Le résultat d'analyse que je reçois du laboratoire indique que mon sol contient une concentration de **100 mg/kg** en Zinc. Aucun seuil n'est donc dépassé et je peux cultiver mes légumes.

Cas 2 : Pour le Cuivre le seuil 1 est de **197mg/kg** et le seuil 2 est de **2359 mg/kg**.

Le résultat d'analyse que je reçois du laboratoire indique que mon sol contient une concentration de **1200 mg/kg** en Cuivre. Le seuil 1 est dépassé. Je peux cultiver mes légumes mais je veille à respecter les recommandations du niveau 1 (par exemple, je vais toujours éplucher mes pommes de terre, je ne mets pas de la laitue à cet endroit, etc.).

Cas 3 : Pour le Benzo(a)pyrène le seuil 1 est de **3,6 mg/kg** et le seuil 2 est de **4,86 mg/kg**.

Le résultat d'analyse que je reçois du laboratoire indique que mon sol contient une concentration de **5,9 mg/kg** en Benzo(a)pyrène. Le seuil 2 est dépassé. Je ne cultive pas mes légumes en pleine terre dans la zone polluée, mais je cultive en bacs ou je déplace mon potager dans une zone non polluée.



Xavier Claes

Actions recommandées :

Niveau 0 :

Votre terrain n'est pas considéré comme pollué et vous pouvez donc démarrer ou continuer votre potager sans vous faire de soucis.

- Toujours laver vos fruits et légumes avant de les consommer.
- Se laver les mains après le jardinage.
- Il est également conseillé de travailler son potager selon les bonnes pratiques de jardinage pour éviter une future pollution du sol.

Niveau 1:

Votre sol est légèrement pollué. Vous pouvez cependant cultiver sans craintes moyennant le respect des recommandations de niveau 0 + celles-ci.

- Diminuez la concentration des polluants en ajoutant régulièrement à votre sol de la matière organique (fumier et compost) et de la terre propre. L'ajout de compost mûr améliore la vie microbienne et ainsi la dégradation de certains polluants. Cela améliorera aussi le PH de votre sol. En effet, dans un sol acide, les métaux lourds sont plus facilement libérés.
- Peler les légumes-racines avant de les manger ou de les cuisiner.
- Evitez de laisser le sol nu. Vous pouvez couvrir les parterres avec du compost ou des déchets verts hachés de manière à éviter une dispersion des particules de sols avec le vent ou la pluie. De manière générale, c'est également une bonne pratique pour protéger le sol et la vie qui s'y trouve.
- Les plantes n'ont pas toutes la même sensibilité par rapport aux pollutions du sol. Evitez de cultiver les plantes qui accumulent plus les polluants. Voir : Est-ce que le type de légume cultivé est important par rapport à la pollution du sol ?

Pour plus de détails, vous pouvez consulter la rubrique Comment puis-je me protéger contre une pollution du sol dans mon potager ?

Niveau 2:

Votre sol est pollué et cela peut représenter des risques . Il s'agit de respecter les recommandations des niveaux 0 et 1 + celles-ci.

- Mettre votre culture potagère dans des bacs ou autres contenants que vous remplissez avec du terreau et compost propres, dont vous connaissez l'origine;
- Ou couvrir le terrain par un géotextile et rehausser ensuite avec au minimum 30 cm de terre arable propre, afin que les racines des plantes ne passent pas dans la zone polluée;
- Couvrir le reste de la zone polluée, qui ne sera pas cultivée, comme les chemins. Par exemple avec des copeaux de bois sur un géotextile, afin d'éviter à toute personne d'entrer en contact avec la pollution du sol.

Sachez qu'il est aussi possible d'assainir la pollution du sol, par exemple par excavation. Cependant, afin de garantir un bon déroulement de ces travaux d'assainissement, un suivi par un expert agréé en pollution du sol et un entrepreneur en assainissement est nécessaire et même obligatoire. De plus, les terres polluées doivent être éliminées vers un centre de traitement autorisé. Le coût d'un assainissement du sol est non négligeable.

Pour en savoir plus, consultez nos pages web sur les [techniques d'assainissement](#)

Circonscrire la pollution

Dans certains cas, l'observation de la nature du sol permet d'avoir des premières indications de l'emplacement de la zone polluée. Par exemple, si vous avez sur votre terrain une zone dans laquelle vous ne constatez que des sables naturels et une autre zone qui a clairement été remblayée (terres hétérogènes contenant des morceaux de briques, etc), il y a forte chance que la pollution du sol se limite à cette zone.

Si une zone particulière ou un échantillon précis est pollué, vous pouvez également choisir de faire des analyses complémentaires pour délimiter de manière plus circonscrite la pollution.

Si vous avez fait analyser d'autres substances

Si vous avez des résultats d'analyses pour d'autres polluants que ceux mentionnés ci-dessus, vous pouvez en premier lieu comparer les résultats avec les normes d'intervention pour une zone d'habitat qui ont été fixées par [l'arrêté déterminant les normes d'intervention et les normes d'assainissement](#)

Si vous constatez une pollution du sol qui dépasse cette norme d'intervention, il vous est conseillé de contacter un spécialiste en la matière, par exemple un [expert en pollution](#) afin d'évaluer les mesures spécifiques qui devront être prises pour éviter tout contact avec la pollution.

En effet, en fonction de la nature de la pollution constatée et des concentrations mesurées d'autres mesures peuvent s'avérer nécessaires.